

	Titre du Document	
	POLITIQUE SUR LES DROGUES ET L'ALCOOL	SMI
Révision : 1 Date: 17.02.2025	Référence : PT/DG/10	Page 1 de 1

La Direction générale de la SOGB s'engage dans la mise en œuvre d'une politique sur les drogues et l'alcool répondant à la politique de gestion responsable de Socfin et au Code de Conduite de Socfin.

Dans cette ligne, la SOGB s'engage à fournir un lieu de travail sûr et sain, sans drogue, sans alcool et sans substance, permettant au personnel, aux sous-traitants et aux tiers contractants (définis comme parties prenantes) de la SOGB de fonctionner à leur niveau le plus productif. Conformément à cet engagement, la SOGB a élaboré cette déclaration de principe concernant la consommation de drogue et d'alcool, ainsi que ses tests, afin de minimiser ses effets sur le lieu de travail.

Cette politique est applicable à toutes les parties prenantes qui travaillent avec ou qui sont dans les locaux de la SOGB en tout temps. Les parties prenantes sont tenues de se soumettre à des tests de dépistage de drogue/alcool aléatoires à tout moment demandé par la SOGB. Le refus de subir tout test entraînera des mesures disciplinaires.

Toute partie prenante qui enfreint cette politique peut être soumise à l'une ou à l'ensemble des mesures suivantes :

- ✓ Mesures disciplinaires, y compris la cessation d'emploi ou le contrat.
- ✓ Mise à disposition des autorités compétentes par le Service de sécurité de toute personne prise en flagrant délit de vente ou consommation de drogue.

Des dispositions seront prises pour signaler aux autorités compétentes, toute culture de drogue végétale ou tout fumoir en vue de leur destruction. La violation par des entrepreneurs ou des tiers entrepreneurs entraînera leur retrait du lieu de travail et la résiliation de leur contrat. En l'absence de politique écrite de l'entrepreneur, la SOGB administrera les éléments appropriés de cette politique si nécessaire. Cette politique sera communiquée à toutes les parties prenantes pertinentes impliquées de quelque manière que ce soit avec la SOGB, conformément à la procédure de **communication de la SOGB**.

La Direction de l'Administration et des Ressources Humaines est chargée d'assurer la mise en œuvre et le suivi de cette politique.

Le Directeur Général

Jean-Christophe DIENST

